



Qualité d'un héritier dans une succession

Par **Morandais**, le **16/05/2015** à **13:00**

Bonjour,

Lorsqu'un enfant ne porte plus le nom de son père biologique soit par adoption suite au remariage de sa mère. Cet enfant devenu majeur, peut-il prétendre avoir la qualité d'héritier de la mère de son père biologique décédé ?

Il s'agit de régler la succession de la mère de son père biologique à ce jour.

J'espère avoir été suffisamment explicite dans ma question posée pour quelle soit bien comprise sinon je compléterai en fonction des questions posées pour arriver à obtenir une réponse.

Merci de bien vouloir y répondre.

Cordialement.

Par **domat**, le **16/05/2015** à **20:33**

bsr,

le père biologique a-t-il reconnu son fils pour l'état-civil ,
cdt

Par **Morandais**, le **16/05/2015** à **22:03**

Bonsoir,

Je ne le sais pas. Comme il y a des assurances vie à percevoir, il ne fourni pas la photocopie de sa carte d'identité recto-verso à jour comme cela lui est demandé.

Voilà pourquoi je m'interroge sur le motif.

Cordialement.